# Stratégie pour le don d'organes et de tissus

Ministère de la Santé Mai 2015



#### Ministère de la Santé

### Stratégie pour le don d'organes et de tissus

Publié par :

Ministère de la Santé Province du Nouveau-Brunswick Case postale 5100 Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 Canada

Imprimé au Nouveau-Brunswick

### www.gnb.ca

Édition bilingue imprimée : ISBN 978-1-4605-0815-2 En ligne, en anglais seulement publication : ISBN 978-1-4605-0816-9 En ligne, en français seulement la publication : ISBN 978-1-4605-0817-6

# **Table des matières**

Message du ministre de la Santé	3
Sommaire	4
Contexte	5
Situation actuelle	5
Regard sur l'avenir	6



# Message du ministre de la Santé

Je suis heureux de présenter une stratégie pour l'amélioration des services de don d'organes et de tissus offerts aux résidents du Nouveau-Brunswick.

Le don et la transplantation d'organes peuvent avoir des effets positifs sur la qualité de vie des personnes qui reçoivent une transplantation. La mise en œuvre de la stratégie nous permettra d'appuyer le développement d'une culture du don afin de veiller à ce que tous les résidents qui souhaitent faire don de la vie puissent subir une évaluation médicale si l'occasion de faire don se présente.

La qualité et la viabilité des programmes de don d'organes et de tissus de la province, qui sont gérés par nos partenaires dans les régies régionales de la santé, ne cessent de s'améliorer. Le but de la stratégie consiste donc à accroître le nombre de résidents qui manifestent leur intention de devenir donneurs d'organes ou de tissus.

La stratégie aura également pour objectif de contribuer à créer une culture soutenue du don d'organes. La générosité de la population néo-brunswickoise n'étant plus à prouver, la stratégie veillera à apporter le soutien nécessaire aux programmes en prenant appui sur cet esprit de générosité.

L'hon. Victor Boudreau

Ministre de la Santé

## **Sommaire**

L'objectif de la stratégie est de maximiser le nombre de dons d'organes et de tissus au Nouveau-Brunswick. Certaines initiatives tenant compte du but de la *Loi sur une stratégie pour le don d'organes et de tissus* ont déjà été mises en œuvre et la stratégie continuera sur cette lancée.

La stratégie sur le don d'organes et de tissus du Nouveau-Brunswick vise deux objectifs principaux : d'une part, l'augmentation du nombre de donneurs d'organes et de tissus, et d'autre part, l'augmentation du nombre de résidents de la province qui font part de leur intention de devenir donneurs d'organes et de tissus.

Le don d'organes et de tissus est un geste multidimensionnel qui peut avoir des répercussions incroyables sur de nombreuses vies. Si nous arrivons à augmenter le nombre de dons d'organes et de tissus dans la province, nous assisterons à une augmentation du nombre de transplantations pratiquées sur des patients du Nouveau-Brunswick.

Le ministère de la Santé, le Réseau de santé Vitalité et le Réseau de santé Horizon ont mis en œuvre un comité consultatif provincial qui collabore avec les responsables du Programme de don d'organes et de tissus du Nouveau-Brunswick afin de cerner les lacunes dans la prestation de services actuelle et de concevoir un cadre d'évaluation et de surveillance pour le Programme afin de faciliter le suivi des améliorations apportées au Programme et de fournir des possibilités de formation.

Il faut beaucoup de temps et d'attention pour arriver à respecter de façon soutenue les normes réglementaires et les exigences d'agrément des programmes de don d'organes et de tissus dans le but d'exécuter le mandat d'approvisionnement en organes et en tissus sécuritaires à des fins de transplantation. Le Programme de don d'organes et de tissus du Nouveau-Brunswick continue de préciser ses exigences opérationnelles afin d'appuyer l'amélioration des activités de sensibilisation qui soulignent les réussites du programme et le don si généreux fait par les donneurs.

Le nombre de résidents du Nouveau-Brunswick ayant fait part de leur intention de faire don d'organes et de tissus lors de leur inscription à l'assurance-maladie continue de croître, mais il est important de préciser que seul un faible pourcentage de ces personnes sont médicalement aptes à le faire.

## **Contexte**

On trouve un programme de don d'organes au Nouveau-Brunswick depuis le début des années 1990. Le programme est géré par les dirigeants du ministère de la Santé, en collaboration avec les membres du personnel des hôpitaux de partout dans la province. Devant l'entrée en vigueur d'autres mesures réglementaires et l'obligation décrétée par Santé Canada de tenir des inspections, le Ministère a reconnu qu'il était nécessaire d'assurer l'amélioration continue du programme. Il est aussi devenu évident que la répartition de la responsabilité entre le Ministère et les régies régionales de la santé nuisait aux services offerts.

En 1994, l'Hôpital régional de Saint-Jean a créé et financé un programme de banque d'yeux qui, au fil des ans, a pris de l'ampleur au point d'effectuer le traitement de cornées prélevées sur des donneurs du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador. Par ailleurs, en 2000, l'Hôpital de Moncton a créé et financé la Donald MacLellan Tissue Bank. Les programmes de tissus ont fusionné en 2009. Le programme fait maintenant l'objet d'inspections de Santé Canada et est accrédité par l'Eye Bank Association of America (EBAA) et l'American Association of Tissue Banks (AATB).

En 2012, il a été suggéré de combiner les programmes en une structure unique de responsabilisation et de reddition de comptes sous une même régie régionale de la santé (RRS) afin de les rendre plus efficaces et de promouvoir leur viabilité. En 2013, après avoir consulté les deux RRS, le Ministère a déterminé que le savoir-faire nécessaire disponible dans les deux régies serait jumelé au soutien administratif de l'une des régies. Le Nouveau-Brunswick est la première et la seule province canadienne à avoir combiné le savoir-faire et les ressources d'un programme de don de tissus bien établi à un programme provincial de don d'organes.

## Situation actuelle

Vers la fin de l'année 2013, le programme de don d'organes est passé sous l'entière responsabilité du Réseau de santé Horizon. Un directeur médical a été embauché en 2014 et le programme met actuellement la touche finale à l'embauche de médecins défenseurs du don d'organes pour appuyer l'approfondissement des connaissances de tous les aspects du programme dans tous les établissements de santé de la province.

Les infirmières-ressources en don d'organes ont entrepris le développement d'un réseau dans les établissements hospitaliers et les collectivités pour que les résidents du Nouveau-Brunswick reçoivent plus facilement des renseignements sur le don d'organes. Les efforts se poursuivent pour rendre le processus plus efficace pour les résidents qui font part de leur intention de devenir donneurs d'organes et de tissus.

En collaboration avec la Société canadienne du sang, le Programme de don d'organes et de tissus et le ministère de la Santé, les coroners et les directeurs funéraires ont entrepris un nouveau processus pour recenser et orienter les donneurs potentiels. Le Nouveau-Brunswick travaille en constante collaboration avec la Société canadienne du sang et les responsables des programmes des autres provinces de l'Atlantique pour assurer la répartition équitable des organes disponibles aux personnes aptes à les recevoir.

Un mémoire sur le don et la transplantation d'organes en Atlantique est en cours d'élaboration. Ce document fera état de la nature collaborative des services de don et de transplantation d'organes et de tissus dans les provinces de l'Atlantique.

# Regard sur l'avenir

Les intervenants du milieu de la santé reconnaissent l'importance du don d'organes et de tissus pour améliorer, voire sauver la vie de patients pour qui d'autres solutions s'avèrent insuffisantes. Selon les récents sondages, bien qu'un pourcentage significatif de la population soit en faveur du don d'organes, les gens ont tendance à éviter de parler de leur intention à leur famille. Cette tendance à repousser la discussion peut résulter en un manque de sensibilisation aux désirs d'une personne à l'égard du don d'organes et de tissus.

Pour maximiser l'efficacité de la stratégie, le ministère de la Santé veillera à ce que les mesures suivantes soient prises :

- La collaboration entre intervenants continuera de prendre appui sur l'amélioration de la sensibilisation et du recensement de donneurs d'organes et de tissus grâce à un réseau de fournisseurs de soins de santé, d'étudiants et de chefs de file communautaires sous la surveillance du directeur médical du Programme de don d'organes et de tissus.
- Les médias sociaux seront utilisés pour sensibiliser la population et fournir des statistiques sur le don d'organes et de tissus.
- Les programmes pilotes mis en place dans certains établissements de la province feront l'objet d'une évaluation, d'améliorations et potentiellement d'une expansion au cours des deux prochaines années. L'objectif consiste à augmenter le nombre de personnes orientées vers le programme de don d'organes et de tissus en commençant par la sensibilisation des acteurs du système de soins de santé et l'approfondissement de leurs connaissances.
- Le Comité consultatif sur le don d'organes du Nouveau-Brunswick continuera de se réunir périodiquement pour appuyer les efforts des employés du programme dans le but d'accroître et d'améliorer le don d'organes et de tissus dans la province.

#### Résultats

Le Ministère prendra des mesures pour recueillir des données dans le but d'améliorer les indicateurs relatifs aux processus et aux résultats qui ont trait à l'augmentation du degré de sensibilisation à l'égard des processus de don d'organes et de tissus. Les résultats concrets qui pourraient être obtenus dans le cadre de la présente stratégie comprennent :

- l'augmentation du nombre de résidents du Nouveau-Brunswick qui ont fait part de leur intention de faire don d'organes et de tissus;
- l'augmentation du nombre de signalements de donneurs d'organes et de tissus potentiels;
- l'augmentation du nombre de personnes qui finissent par devenir des donneurs d'organes et de tissus après avoir fait l'objet d'un signalement;
- la diminution du nombre de résidents du Nouveau-Brunswick qui sont en attente d'une transplantation d'organes ou de tissus; et
- la diminution du taux de morbidité chez les résidents du Nouveau-Brunswick en attente d'une transplantation d'organes ou de tissus.